

## Aide-mémoire pour l'élève victime

### Que faire pour que ça arrête ?

- **Agis** tout de suite et fais une dénonciation !
- **Affirme-toi!** C'est difficile, mais reste calme et fait ce qu'il faut.
- **Reste entouré.** Si c'est possible, reste avec des gens sur qui tu peux compter. En groupe, vous risquez moins de vous faire intimider.
- **Ne te venge jamais !** Tu t'attirerais des ennuis.
- **Fais-toi entendre! Agis!** L'intimidation, c'est sérieux, tu ne dois JAMAIS la tolérer.

### Choisis ta façon de dénoncer :

- ✓ Complète la fiche de dénonciation en allant sur le site internet de l'école, dans l'onglet « *je dénonce* » ;
- ✓ Complète la fiche de dénonciation en « scannant » les codes « QR » (affichés dans l'école et dans l'agenda) qui te dirigeront vers le site La Camaradière, onglet « *je dénonce* » ;
- ✓ Parle à un membre du personnel qui te dirigera à un intervenant (TTS, TES) ;
- ✓ Parle directement à ton TTS de niveau ou ton TES ;
- ✓ Parle avec ta direction ajoutée.

Si tu sens un danger pour ta sécurité ou que tu es victime d'un acte criminel ou qu'on te fait des menaces, n'hésite pas un instant et dis-le à un membre du personnel de confiance (enseignant, TTS, TES, protecteur de l'élève, entraîneur, surveillant, concierge, etc.). Ce dernier te réfèrera à la bonne personne, qui communiquera avec le service de police, au besoin.

### On t'intimide sur les médias sociaux, par texto ou par téléphone ? Que faire pour que ça s'arrête ?

- **Protège-toi**
  - Garde tes mots de passe secrets et ne remets ton numéro de téléphone ou ton courriel qu'aux personnes en qui tu as confiance.
  - Refuse les demandes « d'amis » ou les invitations qui proviennent d'une source inconnue.
  - Garde un contact avec tes amis en dehors de l'espace virtuel
- **Agis**
  - **ARRÊTE** immédiatement de répondre aux messages d'intimidation.
  - **ÉVITE** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre toi et t'apporter plus d'ennuis.
  - **BLOQUE** les adresses des personnes qui t'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de ton adresse courriel ou de ton téléphone, tu peux bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
  - **RETRACE** les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
  - **SAUVEGARDE** tous les messages d'intimidation que tu reçois, que ce soit par courriel, texto ou messagerie instantanée.
  - **DÉNONCE** en complétant la fiche de dénonciation (voir : « *Choisis ta façon de dénoncer* », plus haut).